

«L'avenir il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible » (A. de SAINT EXUPERY)

## CTL du 9 février 2017

### Application MEMO, rejet massif des agents !!

Accueil personnalisé, Application MEMO, ce CTL a surtout fait ressortir le ras le bol de toutes les restructurations en cours et l'inquiétude sur l'avenir des services.

En réponse aux déclarations liminaires le Directeur a rappelé qu'il n'y aurait pas de fermetures de services jusqu'en 2018... sauf si les suppressions d'emplois ne l'y oblige. Rien de rassurant.

Comme d'habitude la sécurité des agents pourrait justifier la fermeture de trésoreries. C'est l'excuse toujours avancée. En laissant ces postes avec un manque d'effectif les Directions vont jusqu'à dire que ce sont les agents qui veulent la fermeture !

Pour le Directeur les suppressions d'emplois l'obligent à réfléchir sur la nécessité d'un SIE dans chaque SIP, peut être même en venir à un SIE départemental.

Des formations sur le prélèvement à la source (2 jours pour les SIP et SIE, un jour pour les trésoreries) sans avoir tous les éléments sur le contrôle et un calendrier toujours trop serré.

Pour **FO-DGFIP**, il faut mettre fin aux suppressions d'emplois et aux restructurations à marche forcée qui détériorent les conditions de travail et nuisent au bon fonctionnement des services.

#### **ACCUEIL PERSONALISE SIP-SIE**

Le CHSCT du 24 janvier n'ayant pas pu se prononcer sur l'impact de l'expérimentation sur les agents, les représentants des personnels ont demandé que le sujet soit reporté à un autre CTL.

Après une suspension de séance demandée par les OS la direction a accepté le retrait et le report à un CTL ultérieur et après avis du CHSCT.

#### **APPLICATION MEMO**

Rialto, Memo, même fiasco ! Un rejet massif des agents ! Une pétition signée par les agents des services BDN et PCE a été remise au Directeur. Standardisation des opérations de contrôle et perte d'autonomie des vérificateurs, lourdeur de l'application, c'est plutôt un outil de traçabilité pour la surveillance des agents.

L'avis du CHSCT fait ressortir « *un logiciel contraignant, chronophage, infantilisant et vécu comme un flicage qui ne sera que source de plus de stress* »

Avec ça le risque avéré que les zones facultatives deviennent rapidement obligatoires.

Pour **FO-DGFIP**, MEMO c'est toujours **NON !!**

#### **PÔLES PENNAUX INTERRÉGIONAUX**

Ils seront mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2018, à RENNES, par la DIRCOFI ouest. La technique n'est pas donnée dans les documents de travail...

On nous annonce que ça va concerner trois dossiers par an et que ça ne devrait pas impacter les emplois au niveau local...

#### **PÔLES DE PROGRAMMATION INTERRÉGIONAUX**

Les agents sont inquiets quant au risque d'un afflux de listes à traiter. La direction indique que le fonctionnaire doit faire preuve d'initiative mais ne doit pas être autonome ! Les listes limiteront les envies d'autonomie.

Le PCE conserve la programmation événementielle sur l'analyse risque. La DIRCOFI envoie les listes au PCE. L'orientation est étudiée avec le chef de service.

#### **POINT D'ACTUALITÉ SUR LE TRANSFERT DES PROCÉDURES COLLECTIVES**

Il reste au PRS 400 anv à passer mais à ce jour il n'est pas possible d'avoir un chiffre du stock. Comment évaluer les emplois nécessaires ?

Les agents demandent le maintien de l'ERD affecté en soutien à cette mission. La direction répond qu'elle examine la situation chaque mois. Nous aurons une situation plus nette dans deux mois.

## Sécurité

Deux situations ont fait l'objet d'une fiche sécurité. Une à l'accueil de Condé et l'autre à bourges OPH/Amendes. Les deux cas ont fait l'objet d'un courrier de la Direction pour un rappel à la loi et les peines encourues.

Trésorerie de St Amand : **FO-DGFIP** est revenu sur un cas qui date de quelques mois déjà. La secrétaire de mairie ne s'est pas excusée malgré la rencontre de la chef de service avec le maire. Nous avons demandé un courrier pour ce comportement déplacé de la secrétaire !! Pour **FO-DGFIP** il y a eu un raté sur ce dossier et on peut regretter que l'on ai voulu ménager les relations avec le maire au lieu de défendre l'agent malgré l'intervention des Syndicats. A l'avenir, ce genre de comportement devra être traité comme tous les autres pour le respect des agents.

## Questions diverses

**FO-DGFIP** est revenu sur la convention entre la SNCF et la DGFIP. Notre syndicat national est intervenu auprès de la DG (direction générale). Sa demande est toujours sans réponse depuis décembre !! A ce jour la DG n'a toujours pas donné la convention aux OS (organisations syndicales). C'est peut être ça que l'on appelle le dialogue social. **FO-DGFIP** est contre l'arrivée d'intervenants extérieurs pour remplacer les agents. La défense de nos statuts reste plus que jamais une priorité. Si l'on veut augmenter le taux de recouvrement des amendes il faut des agents supplémentaires. La baisse du taux de recouvrement a suivi les suppressions d'emplois répétées.

**DIF des élus locaux, FO-DGFIP** a demandé qu'une solution soit trouvée très rapidement concernant le droit individuel de formation des élus. Depuis plusieurs mois le compte bancaire sur lequel doivent être versées ces cotisations n'est toujours pas déterminé !! <erncore un beau raté de la DG.

**FACTURE ÉLECTRONIQUE, TRANSFERT DE FLUX DANS HÉLIOS, FO-DGFIP** fait part à la direction de la demande des agents sur le besoin de formation.

<b>BULLETIN D'ADHESION</b>  <b>FO DGFIP</b> <i>la force syndicale</i>	NOM : _____ PRÉNOM : _____
	N° DGI ou N° AGORA : _____ ADRESSE MÈL : _____
	GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %
	AFFECTATION : _____ déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)
	Fait à _____ le _____ (signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu



Vos représentants **FO** en CTL, Franck JANSONNIE et Nicolas BARDON

[Site local de la section](#) et [Site National FO DGFIP](#)

N'hésitez pas à contacter vos représentants **FO** au CTL